



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mardi 31 octobre 2023 - Palais d'État Mahazoarivo

Conformément aux articles 55 et 65 du dernier alinéa de la Constitution, le Président de la République par intérim a adopté le 30 octobre 2023 le décret n° 2023-1458 donnant autorité au Premier Ministre, Chef du Gouvernement à diriger le Conseil des ministres et l'ordre du jour a été déterminé. Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mardi 31 octobre 2023 au palais d'État de Mahazoarivo. Il était présidé par le Premier Ministre, NTSAY Christian, Chef du Gouvernement collégial, conjointement avec les Ministres, le Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Secrétaire Général Adjoint, le Directeur de Cabinet de la Présidence de la République et le Directeur en charge des affaires juridiques.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar au premier sommet entre l'Afrique et l'Arabie saoudite et au cinquième sommet entre la Ligue arabe et l'Afrique, qui se tiendront à Riyad les 10 et 11 novembre 2023.

L'objectif est de voir les moyens de renforcer la coopération entre les deux parties et de soutenir le partenariat entre les pays arabes et le continent africain. L'Arabie Saoudite souhaite également, en tant que pays hôte, soutenir le développement des pays africains, à travers le Fonds saoudien pour le développement. Concernant la relation entre Madagascar et l'Arabie Saoudite, il existe de nombreux projets communs, notamment dans le domaine des infrastructures et lié aux changements climatiques. Cela comprend entre-autre la construction du pont de Mangoky et le projet « Middle East Green Initiative».

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'octroi de crédit supplémentaire au Ministère des Affaires Etrangères au profit de l'Ambassade de Madagascar concernant les dépenses à caractère évaluatif pour l'année 2023 pour payer les dépenses obligatoires prioritaires

Voici les dépenses pour lesquelles ce crédit supplémentaire servira :

- l'achat de gaz, d'électricité et d'eau, la location des bureaux
- le paiement des divers droits et taxes, des prestations de services, des personnels extérieurs aux services et des diverses cotisations.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'État des taxes et droits de douane pour l'importation des matières premières nécessaires à l'Imprimerie nationale pour la production de papier à valeur monétaire tels que les titres fonciers, la copie du livre foncier, le certificat de propriété foncière et la carte d'identité nationale.

L'Imprimerie nationale est une agence gouvernementale dotée d'une autonomie financière et habilitée à payer les taxes et les droits de douane. Cependant, il ne peut pas le faire car il n'y a pas de ligne budgétaire correspondante dans son budget. Il a donc été décidé qu'en réponse à la prise en charge par l'État du paiement des taxes et des droits de douane, un

accord avec le ministère de l'Économie et des Finances sera fait afin qu'il puisse le rembourser.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'aménagement de crédits du ministère pour lui permettre de réaliser des travaux urgents de reconstruction des routes, des accotements, des infrastructures routières nationales, des routes urbaines et bien d'autres.

Sont concernés par ces travaux :

- La réparation des nids de poule sur RNP4, RNP6, RNP7, RNS34, RNS27, RNS18, RNS15, RNS25, RNS3 A, RNS3 B, RNT41, RNT20, RNT 12 et les routes reliant Ambatry -Fotradrevo- Bekily
- L'entretien des routes urbaines de Mananjary et Sambava
- L'entretien des routes suivantes:
 - Mahasoabe RIP 102F entre le PK3+200 (Andrainjato-Fianarantsoa) et PK 25+700 (Mahasoabe) ;
 - Alakamisy Itenina RIP 110F reliant Talata Ampano-Alakamisy itenina-Vohitrafeno-Vinanitelo ;
 - PK 0+000 Talata Ampano et PK 20+750 Alakamisy Itenina;
 - RNT 42;
 - PK 0+000 Fianarantsoa et PK 95+500 Ikalamavony.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'utilisation par le Ministère des fonds pour l'entretien des routes à Ambatondrazaka, qui sont financés par le « Fonds Routier » (FR). 2 605 km de route seront concerné par ces travaux, traversant les Fokontany de Madiotsifana, Avaradrova et Antsamaroava. La durée des travaux est estimée à cinq mois.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'HYGIÈNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil des Ministres a approuvé que le ministère procède à la construction, au renforcement et à la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau dans les régions d'Analamanga, Melaky, Alaotra-mangoro et Itasy.

Les travaux qui seront réalisés veilleront à la santé des résidents et leur fourniront de l'eau potable. Pour la région d'Analamanga, les travaux seront réalisés à Ambohimangakely, Ambohijanaka et Ambohimanga Rova et on estime que 727 805 personnes en bénéficieront. Pour la Région Melaky, les travaux seront réalisés à Antsalova et 66 909 personnes bénéficieront d'une eau potable. Celui d'Alaotra Mangoro se tiendra à Fierenana Moramanga et 64 563 personnes en bénéficieront. Enfin, pour la région d'Itasy, l'Université de Soavinadriana sera raccordée au réseau d'eau et on estime que 27 330 personnes seront concernées. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des projets du Président, et sont classés comme travaux urgents.

Les travaux qui seront réalisés visent à veiller à la santé de la population et leur fournir de l'eau potable. Pour la région d'Analamanga, les travaux seront réalisés à Ambohimangakely, Ambohijanaka et Ambohimanga Rova et on estime que 727 805 personnes en bénéficieront. Pour la Région Melaky, les travaux seront réalisés à Antsalova et 66 909 personnes bénéficieront d'eau potable. Le travaux d'Alaotra Mangoro se feront à Fierenana Moramanga et 64 563 personnes en bénéficieront. Enfin, pour la région d'Itasy, l'Université de Soavinadriana sera raccordée au réseau d'eau et on estime que 27 330 personnes seront concernées. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des projets présidentiels, et sont classés comme travaux urgents.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'envoi d'étudiants pour recevoir des bourses de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) au Maroc et la prise en charge par l'État du rapatriement des promotions précédentes ayant complété leur formation.

La formation durera deux (2) ans et la République malagasy prendra en charge les frais de déplacement aller et retour selon la convention entre l'OFPPT au Maroc et l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et la République de Madagascar. La convention intitulée « Cadre de coopération dans le domaine de la formation professionnelle » qui a été signée par le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et l'OFPPT au Maroc a permis de former ces jeunes malagasy.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la 28ème Conférence des Parties (COP28), à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), et l'inauguration du « Pavillon de Madagascar », qui se tiendra du 30 au 12 décembre 2023 à Dubaï - Emirats Arabes Unis.

La COP28 durera deux semaines et cette édition se caractérise par l'inauguration et l'ouverture d'un lieu dédié appelé « Pavillon de Madagascar » qui est une plateforme destinée à mettre en valeur l'Île, et à promouvoir le partenariat notamment en matière de « crédits carbone ». D'autre part, il y aura également une réunion des ministres de l'Économie des pays participants pour discuter de la manière de renforcer la résilience aux effets du changement climatique, et de faciliter l'utilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets d'adaptation multisectoriels.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AU SEIN DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'offre des entreprises adjudicataires pour la construction de toute la voirie, des voies de contournement, toutes les routes, des routes principales des autres routes (routes de contournement) et des zones à risques à TANAMASOANDRO, prévues dans la loi de finances de l'État pour l'année 2023.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'offre des entreprises adjudicataires pour la construction de la résidence « MORA Duplex » à Farafangana et des logements extensibles à Amparehimahitsy Mahajanga et Ivohitra Antsirabe prévues dans la loi de finances pour l'année 2023.

Les travaux concerneront :

- la construction de 20 logements « Mora duplex » à Farafangana ;
- La construction de 50 logements extensibles à Amparehimahitsy Majunga ;
- La construction de 20 logements extensibles à Ivohitra Antsirabe ;

Parce que les travaux dureront plusieurs mois, il a été décidé que les dépenses liées à 40% des travaux seront utilisées cette année 2023.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Adoption du décret approuvant le complément des revenus du ministère de l'Économie et des Finances et des dépenses de la Primature pour la loi des finances 2023 dans le cadre du Projet Régional pour la résilience Climatique pour l'Afrique de l'Est et Australe (PRRC)

Adoption du décret approuvant le complément des revenus du ministère de l'Économie et des Finances et des dépenses de la Primature pour la loi des finances 2023 dans le cadre du financement complémentaire du Programme Africain de Financement de la Gestion des Risques de Catastrophes (ADRIFI) par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD).

Fait ce 31 octobre 2023

Les Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de l'Aménagement du territoire et des services fonciers
RAMAHOLIMASY Pierre Holder

Ministre de la Communication et de la culture par interim,
RAHANTANIRINA Gabriella